

FRANCE TERRES D'HISTOIRE

LE MAGAZINE DE L'HISTOIRE ET DES REGIONS 100% NUMERIQUE

TARIFS

TARIFS

2014

Service publicité : Sylvie Dutot - Publicité et partenariats

Editions Histoire Multimédi@ Production - 81 Mail François Mitterrand 35000 RENNES

06 88 62 66 88 - dutot.sylvie@monhistorien.fr



LE MAGAZINE D'HISTOIRE ET DES REGIONS 100% NUMERIQUE

Bimestriel

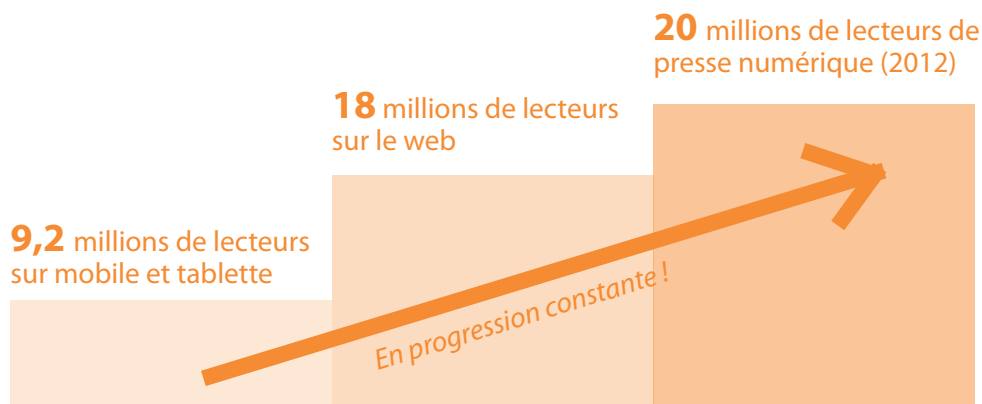
CONCEPT : L'ACTUALITÉ DE L'HISTOIRE EN FRANCE ET EN REGIONS

- Actualités de l'histoire, évènements, expositions, lieux, personnages
- Dossier : A la découverte d'une région, d'un pays, d'un terroir et de ses hommes
- La recherche historique en région
- L'agenda de l'histoire : lire, voir, écouter
- De nombreuses interviews d'historiens et acteurs de l'actualité historiques.

POSITIONNEMENT : LE SEUL MAGAZINE D'HISTOIRE 100% NUMERIQUE

- Diffusion par les principaux kiosques numériques, Epresse, Relay, Lekiosk...
- Diffusion par les librairies numériques Izibook
- Diffusion par les principales plateformes de produits culturels Fnac, Darty...
- Diffusion par le site france-terresdhistoire.fr
- Diffusion multi formats et applis

MARCHÉ : Un marché en pleine croissance ! PLUS DE 5 MILLIONS DE LECTEURS «PREMIUM» ONT LU DE LA PRESSE NUMERIQUE AU COURS DES 30 DERNIERS JOURS.



(source: AudiPresse One 2011-2012- 2013)

COMMUNICATION : FRANCE TERRES D'HISTOIRE communique chaque jour via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Linkedin, Scoop it...) auprès de 12 000 personnes.

FRANCE TERRES D'HISTOIRE

LE MAGAZINE DE L'HISTOIRE ET DES REGIONS 100% NUMERIQUE

-50 %
Offre de lancement

TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES

tarifs bruts HT € en vigueur au 1er janvier 2014

Surfaces	Tarifs bruts € HT	Formats Terres d'Histoire (mm)
Page intérieure	2950 1475	210 x 280
Double page	5900 2950	420 x 280
Demi-page	1600 800	105 x 280 (hauteur) 210 x 140 (largeur)
Quart de page	850 425	105 x 140
2° de couverture	3500 1750	210 x 280
3° et 4° de couverture	3200 1600	210 x 280

Tarifs dégressifs

Volume (semestre)	
De 2 à 3 pages :	- 15 %
De 4 à 5 pages :	- 25 %
De 6 pages et plus :	- 30 %
Fidélité :	- 5 %
Tarif bienvenue :	- 10 %
Remise professionnelle (agences)	- 15 %

Infos techniques

Remise des éléments : J - 5
Fournir un pdf HD
pas de bord perdu exigé
Pas d'exigence particulière de disposition de texte du document
Publi-communiqués : Mention nécessaire «Publicité» en haut de page à droite pour les rectos, à gauche pour les versos.

Offre spéciale «Lancement»

- 50 %
de remise exceptionnelle pour toute réservation d'espaces publicitaires dans les numéros de 2014 du magazine France Terres d'histoire et numéros Hors série France Terres d'Histoire.

Titre	N°	Daté	Date de bouclage	Couverture spéciale ou thème
France Terres d'histoire	3	déc-janvier 2014	15 janvier 2014	Paris
France Terres d'histoire	4	février-mars 2014	24 février 2014	
France Terres d'histoire	5	avril-mai 2014	10 avril 2014	
France Terres d'histoire	6	juin-juillet 2014	2 juin 2014	
France Terres d'histoire	7	août-septembre 2014	18 août 2014	
H.S. France Terres d'histoire	HS 1	Été 2014	10 juillet 2014	
France Terres d'histoire	8	oct-novembre 2014	6 octobre 2014	
H.S. France Terres d'histoire	HS 1	Hiver 2014	20 décembre 2014	

Contactez notre service publicité : Sylvie DUTOT - dutot.sylvie@monhistorien.fr - 06 88 62 66 88

LE MAGAZINE DE L'HISTOIRE ET DES REGIONS 100% NUMERIQUE

Conditions générales de vente

Conclusion du contrat

Tout ordre d'insertion implique l'acceptation des conditions générales visées ci-après.

L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du magazine. Il en est de même si une annonce apparaît contraire à la législation en vigueur. Tout ordre d'insertion ne devient effectif que lorsque l'éditeur en aura accusé réception par écrit.

Report et annulation de parution

Toute demande d'annulation d'un ordre de publicité devra être adressée au magazine par écrit, avant la date de bouclage commercial prévue par le calendrier technique, soit quatre semaines avant parution.

Dans le délai de 1 mois à 15 jours avant la date de bouclage commercial, toute annulation fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 20 % du prix net des ordres annulés, en-deçà de 15 jours 50 % du montant de l'ordre initial seront dus.

Toute demande d'annulation qui ne sera pas effectuée par écrit ou dans les délais indiqués ne sera pas prise en compte. En cas de litige les contestations seront soumises aux tribunaux de la Juridiction de Rennes. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté contractuellement assimilées à un cas de force majeure tel que défini par le Code Civil, il se trouvait dans l'impossibilité d'imprimer, de publier ou de diffuser tout ou partie d'un ou plusieurs numéros de la publication, ou d'une ou plusieurs annonces de publicité.

Publicité rédactionnelle

La publicité de type rédactionnel devra obligatoirement porter la mention «Publi-Communiqué».

Modalité d'exécution

Histoire Multimédi@Production rendra compte de l'exécution ou de tout changement dans l'exécution à l'annonceur lui-même, quand bien même une agence serait intermédiaire.

Les emplacements préférentiels sont acceptés sans garanties formelle d'exécution. Si l'exécution est conforme aux conditions contractuelles, ils sont facturés conformément au tarif.

Recommandations techniques et délais

Fourniture des éléments techniques : 4 semaines avant pour les bimestriels. La qualité de reproduction ne saurait être garantie si les éléments d'insertions parviennent à Histoire Multimédi@ Production hors délais. Sauf instruction écrite contraire, les éléments tech-

niques seront conservés pendant 6 mois. Date limite d'acceptation des réclamations d'ordre technique : lettre recommandée un mois après parution.

Justificatifs

Deux exemplaires par annonce seront adressés à l'annonceur et/ou à l'agence éventuellement mandatée le mois suivant la parution.

Garantie

Le client s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité. Le client garantit Histoire Multimédi@ Production contre les poursuites judiciaires qu'elle pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'elle a fait paraître sur ordre et l'indemniser de tous les préjudices qu'elle subira et la garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

Utilisation du titre

Le nom d'un titre appartenant à Histoire Multimédi@ Production ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite.

Règlements

1 – Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier devra produire le contrat de mandat écrit le liant à l'annonceur, ou une procuration établie par ce dernier. A défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé être à durée indéterminée.

2 – Le règlement sera demandé pour moitié à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire, en totalité à la remise de l'ordre lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par Histoire Multimédi@ Production. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre, l'exécution du contrat par Histoire Multimédi@ Production n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif.

3 – Dans les autres cas, le règlement des insertions a lieu par chèque, virement ou traite à l'ordre de Histoire Multimédi@ Production à 30 jours date de facture, la traite acceptée et domiciliée devant être envoyée dans les huit jours suivant la date de facturation. Le non respect par le client de ces modalités entraînera automatiquement le retour au règlement comptant.

4 – En cas de retard de paiement à la date figurant sur la facture, le débiteur sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable de l'application d'un intérêt de retard égal à 3

fois le taux d'intérêt légal. Tout retard de paiement est susceptible d'entraîner la suspension de l'exécution des ordres.

5 – L'agence de publicité nous adressant un ordre agit en qualité de mandataire de l'annonceur. Ce dernier est responsable du paiement de l'ordre. La remise professionnelle est de 15% calculée sur le chiffre d'affaires net. On entend par chiffre d'affaires net le chiffre d'affaires brut déduction faite des minorations et de l'ensemble des dégressifs, y compris le dégressif de cumul des mandats.

6 – En cas de mise en recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celles-ci sera augmenté de 20% hors taxes, conformément aux articles 1226 et suivants du code Civil, outre les agios, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels.

Toutes taxes existantes ou nouvelles resteront à la charge du client.

7 – Les réclamations autres que techniques ne seront admises que par écrit, dans un délai de quinze jours après réception de la facture.

Modifications

Notre tarif peut être modifié en cours d'exercice, même sur les contrats en cours, avec un préavis de trois mois. Sans observation du client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours, Histoire Multimédi@ Production considérera avoir l'accord de celui-ci.

Loi applicable

Toute contestation éventuelle sera soumise à la seule juridiction du Tribunal du siège social de l'éditeur, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs. Seule la loi française sera applicable.

Conditions particulières

Toute remise consentie à un annonceur devra l'être conformément au tarif en vigueur. Elle sera expressément portée sur la facture délivrée à l'annonceur.

Les avoirs se rapportant à une vente sur une année civile donnée devront être réclamés avant la fin du premier trimestre de l'année civile suivante.

Calcul de l'assiette du CA pour les paliers des dégressifs CGV volume et cumul des mandats

En cas de minoration, le Brut Base Achat après Minoration est le chiffre qui alimente l'assiette de CA du titre qui sert de base au calcul des paliers des CGV